

Compte-rendu de séance du Conseil municipal

Séance du mardi 17 janvier 2023 à 18 heures 00

Le 17 janvier 2023 à 18 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Gabriel Hamann, Maire.

Étaient présents :

Mmes COURTOY Marguerite - DEVOILLE Monique - GALMICHE Gisèle - LARRIERE Sophie - LASSAUGE Emilie - KOWALIK Anne-Charlotte- Mrs BORDOT Patrick - BOURGOGNE Anthony - DOILLON Marc (arrivé à 18h15) - GOURGUECHON Philippe - HAMANN Gabriel - JEANNEY Paul - MEUNIER Alain

Étaient absents :

- M. DESCHASEAUX Francis (pouvoir à Mme DEVOILLE Monique) - Mme PERRIN Pauline (pouvoir à Mme GALMICHE Gisèle)

Secrétaire de séance : M. LARRIERE Sophie

Début de séance : 18 h 00.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente [adoption à l'unanimité].

1. Attribution du marché « renouvellement de conduite AEP tranche 2 et 3

Monsieur le Maire informe que le bureau d'étude ECA, M. Nicolas RICHARD, a procédé à l'ouverture des plis suite à la consultation des entreprises pour les travaux de renouvellement de conduite AEP tranche 2 et 3. Quatre entreprises ont répondu à la consultation : COLAS – STPI – MARTIN et LIVERA.

M. Le Maire donne lecture du tableau du procès-verbal d'ouverture de plis. Il rappelle que ce projet estimé à environ 600 000 € HT, par M. BARDOT dans le cadre ZRR est sous-estimé. La nouvelle estimation est évaluée à 1 000 000.00 € HT. Il convient de rester prudent par rapport aux travaux et aux financements (subventions basées sur l'estimation des 600 000 €). Les travaux prioritaires seront la rue d'Aillevillers et l'avenue Fontaine Anneau.

M. DOILLON souhaite avoir des informations complémentaires entre la différence du montant de l'offre initiale et le l'offre négociée sachant que les chiffres de l'offre négociée sont plus élevés.

Les renseignements seront pris auprès du bureau d'études ECA.

M. Le Maire informe que la société la mieux disant retenue est la société STPI pour un montant de 794 441.50 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal attribue, à la majorité (1 abstention), le marché à la société STPI et autorise M. le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché.

2. Annulation des factures d'assainissement d'un abonné

Le Maire informe que M. RINGWALD, propriétaire du 19 avenue de Fougerolles, paye une redevance au SPANC pour l'assainissement non collectif depuis 5 ans. Nos services facturent également les taxes d'assainissement. En examinant notre réseau, il s'avère que la propriété de M. RINGWALD ne peut être raccordé au réseau séparatif. L'investissement est trop coûteux pour raccorder quelques maisons. M. Le Maire informe que renseignements pris auprès des services de la trésorerie, la collectivité à la possibilité de rembourser les taxes d'assainissement non compris

la mise aux normes du réseau d'assainissement, sur 4 exercices. Il conviendrait de rembourser la somme de 215.16 € TTC à M. RIGWALD.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rembourser la somme de 215.16 € TTC à M. RINGWALD.

3. Nomination d'un assistant de prévention

Le Maire explique que dans le cadre du décret du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, les collectivités ont la possibilité de créer la fonction d'assistant de prévention et ainsi de s'engager dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels.

Le Maire rappelle que l'assistant de prévention est chargé d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène. Il travaille également en lien avec le conseiller de prévention du Centre de Gestion. Cet agent suivra une formation obligatoire de 5 jours, puis une formation continue de 2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction et d'une journée les années suivantes.

Le Maire propose de nommer M. AUBRY Valentin, agent technique, en remplacement de Mme GARCIA Françoise.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de nommer agent de prévention de la collectivité M. AUBRY Valentin

La séance est levée à 18h50.

Le secrétaire de Séance,
Sophie LARRIERE



Le Maire,
Gabriel HAMANN



La date du prochain conseil n'est pas encore définie.